



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 19 janvier 2015

HEURE : 19h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Serge Poirier, Kenneth Hill, Winston Bresee, et John Hawley.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, Mme Julie Lamarche, greffière adjointe et Mme Suzanne Lessard, trésorière sont présents à la séance.

Il y avait 14 personnes dans l'assistance.

2015-01-010

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2014
 - 3.2 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 18h00
 - 3.3 Examen et adoption du procès-verbal de la séance

extraordinaire du 15 décembre 2014, à 19h30

3.4 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 20h30

3.5 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, ajournée à 20h35 et tenue à 20h36

3.6 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, ajournée à 20h36 et tenue à 20h50

3.7 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2015

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Réponses aux questions des séances précédentes

4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution

4.3 Questions

5. ADMINISTRATION

5.1 Amendement à la résolution numéro 2014-12-618 intitulée « Publication du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville »

5.2 Cession d'un terrain par la Ville à l'organisme sans but lucratif « Les Habitations Abordables de Sutton » pour le projet de construction de vingt (20) logements sociaux et abordables dans le cadre du programme « AccèsLogis Québec » de la Société d'habitation du Québec.

6. RÉGLEMENTS

6.1 Avis de motion : Règlement numéro 235 intitulé « Règlement relatif au protocole pour l'implantation de systèmes d'antennes »

6.2 Avis de motion : Règlement numéro 255 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 742 604 \$ et un emprunt de 742 604 \$ pour la construction d'un terrain de tennis et d'une patinoire quatre saisons, l'ajout d'éclairage au skate park, la mise à niveau du terrain de soccer et le réaménagement de l'aire de jeux centrale et du gazébo au parc Goyette-Hill »

7. TRÉSORERIE

7.1 Dépôt du rapport des paiements effectués y incluant le bordereau des paies, et ce, pour la période du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2014

7.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2014

7.3 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 14 janvier 2015

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines
- 8.2 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis généraux et permis de lotissement
- 8.3 Acceptation du dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme : séance du 2 décembre 2014
- 8.4 10% pour fins de parcs: Lot 481-16 du cadastre officiel du Canton de Sutton, circonscription foncière de Brôme, situé au 920, chemin Scenic
- 8.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'installation d'une affiche sur la propriété située au 12-12A rue Principale Sud, sur le lot 4 848 503 du cadastre du Québec (PIIA2014-12-001)

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Adjudication du contrat pour la fourniture d'une boîte de transfert MVG 1600 LD assemblée
- 9.2 Acceptation d'une offre de services professionnels en ingénierie pour un plan directeur d'égout sanitaire pour les zones à développer sur le territoire
- 9.3 Autorisation de signatures auprès du ministère des Transport du Québec pour une entente concernant le projet de construction de murs de soutènement sur le chemin Cushion en vertu du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local »
- 9.4 Achat d'un chariot élévateur pour le service des travaux publics
- 9.5 Adjudication du contrat pour la stabilisation du talus du chemin Cushion

10. DIRECTION GÉNÉRALE

- 10.1 Amendement à la résolution numéro 2014-09-468 intitulée «Mandat à SACL inc. pour les interventions archéologiques à être réalisées dans le cadre du projet d'agrandissement de l'hôtel de ville»
- 10.2 Indexation de la rémunération des membres du CCU ainsi que des pompiers pour l'année

11. GREFFE

- 11.1 Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de M. Duncan Watt et Mme Kathy Day

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Recrutement du coordonnateur du camp de jour avec le Service des stages et du placement de l'Université de Sherbrooke
- 12.2 Autorisation des dépenses pour les contributions financières 2015 attribuées aux organismes des volets loisir et vie communautaire

13. CULTURE

- 13.1 Appui de la Ville au dépôt des demandes financières des organismes culturels aux programmes de financement en culture des divers paliers de gouvernement
- 13.2 Versement de la contribution municipale au Symposium international de sculpture de Sutton dans le cadre de l'entente de développement culturel
- 13.3 Soutien technique offert aux événements et organismes culturels
- 13.4 Contribution financière 2015 au Tour des arts
- 13.5 Contribution financière 2015 à la Bibliothèque Sutton Library
- 13.6 Contribution financière 2015 à Héritage Sutton
- 13.7 Contribution financière 2015 à la Galerie Arts Sutton
- 13.8 Contribution financière 2015 au Coeur du village
- 13.9 Contribution financière 2015 au Musée des communications et d'histoire de Sutton
- 13.10 Contribution financière 2015 pour la Fête Nationale

14. SÉCURITÉ INCENDIE

- 14.1 Dépôt du rapport des interventions pour le service de sécurité incendie et le service des premiers répondants pour l'année 2014
- 14.2 Démission de Mme Barbara-Anne Ryan au sein du service des premiers répondants
- 14.3 Réparation de perforation de carrosserie pour le camion #4-61 - camion réservoir Freightliner 2002 du service de sécurité incendie

15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1 Demande au gouvernement du Québec de prendre certaines mesures concernant les OSBL-H pour aînés
- 15.2 Retour sur la demande de lotissement LOT2012-001, lots P-66 et P-67 du cadastre du Canton de Sutton, circonscription foncière de Brôme

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

- 16.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2014 de la MRC Brome-Missisquoi

17. Deuxième période de questions du public

18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2015-01-012

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-013

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014, À 18H00**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 18h00, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 18h00, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-014

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014, À 19H30**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 19h30, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 19h30, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-015

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014, À 20H30**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 20h30,

au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 20h30, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-016

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 20h36, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 20h36, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-017

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014, AJOURNÉE À 20H36 ET TENUE À 20H50

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 20h50, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, à 20h50, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-018

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Dossiers d'intérêt public – évolution

Le maire fait état de la situation de certains dossiers d'intérêt public.

Questions

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

2015-01-019

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-12-618 INTITULÉE « PUBLICATION DU BUDGET DANS UN JOURNAL DIFFUSÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE »

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, pour l'adoption du budget 2015, le conseil a adopté une résolution, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, afin de décréter que la distribution du document explicatif du budget de la Ville se ferait par une publication dans le journal Le Guide, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-12-618;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* stipule que le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, doit également être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville, mais que le conseil peut décréter qu'au lieu de cette distribution, il soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Ville, il y aurait lieu d'amender cette résolution afin de décréter que le programme triennal adopté par le conseil soit également publié dans le journal Le Guide;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2014-12-618 afin de de décréter que le programme triennal adopté par le conseil soit également publié dans le journal Le Guide et à cet effet :

- De remplacer le titre par le suivant :

« Publication du budget et du programme triennal dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville »
- De remplacer le paragraphe de la résolution par le suivant :

« **DE DÉCRÉTER** que la distribution du document explicatif du budget et du programme triennal de la Ville pour l'exercice financier 2015 sera effectuée par une publication dans le journal

« Le Guide », lequel est diffusé sur le territoire de la Ville, et ce, conformément à la *Loi sur les cités et villes* ».

Adoptée à l'unanimité

2015-01-020

CESSION D'UN TERRAIN PAR LA VILLE À L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF « LES HABITATIONS ABORDABLES DE SUTTON » POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE VINGT (20) LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS QUÉBEC » DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre de l'avant un projet d'habitation multifamiliale de vingt (20) logements dans le cadre du programme « AccèsLogis Québec » de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté en novembre 2012 une « Politique Familles et Aînés », élaborée par des organismes communautaires et des citoyens et citoyennes de Sutton et dont un des objectifs est d'accroître l'offre de logements abordables et de logements sociaux en supportant la construction de tels logements;

CONSIDÉRANT QUE le programme de financement de logements sociaux « AccèsLogis Québec » de la Société d'habitation du Québec demande une contribution du milieu qui peut prendre la forme, entre autres, du don d'un terrain pour la réalisation d'un projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient une offre d'achat sur un terrain à Sutton, identifié comme étant une Partie du lot numéro six cent vingt-neuf (P-629) au cadastre du Canton de Sutton, circonscription foncière de Brôme;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre d'achat est conditionnelle à l'obtention du financement auprès de la Société d'habitation du Québec, ainsi qu'à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'un règlement d'emprunt à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain se prête bien à la réalisation du projet de construction de vingt (20) logements sociaux à Sutton;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain à l'organisme « Les Habitations Abordables de Sutton » s'inscrit dans le montant d'aide financière qui doit être apportée par la Ville dans le cadre du programme « AccèsLogis Québec »;

Sur la proposition de Veerle Beljaars

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

DE CÉDER gratuitement en tout ou en partie ledit terrain à l'organisme « Les Habitations Abordables de Sutton » afin d'y construire vingt (20) logements sociaux et abordables dans le cadre du programme « AccèsLogis Québec », et ce, **conditionnellement** à l'acceptation du projet par la Société d'habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-021

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 235 INTITULÉ

« RÈGLEMENT RELATIF AU PROTOCOLE POUR L'IMPLANTATION DE SYSTÈMES D'ANTENNES »

AVIS DE MOTION est donné par Kenneth Hill qu'à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 235 intitulé « Règlement relatif au protocole pour l'implantation de systèmes d'antennes ».

Ledit règlement a pour objet d'encadrer les nouveaux projets d'aménagement d'antenne de télécommunication et d'établir un processus de consultation publique.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2015-01-022

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 255 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 742 604 \$ ET UN EMPRUNT DE 742 604 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS ET D'UNE PATINOIRE QUATRE SAISONS, L'AJOUT D'ÉCLAIRAGE AU SKATE PARK, LA MISE À NIVEAU DU TERRAIN DE SOCCER ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX CENTRALE ET DU GAZÉBO AU PARC GOYETTE-HILL »

AVIS DE MOTION est donné par Veerle Beljaars qu'à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 255 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 742 604 \$ et un emprunt de 742 604 \$ pour la construction d'un terrain de tennis et d'une patinoire quatre saisons, l'ajout d'éclairage au skate park, la mise à niveau du terrain de soccer et le réaménagement de l'aire de jeux centrale et du gazébo au parc Goyette-Hill ».

Ledit règlement a pour objet de décréter une dépense de 742 604 \$ et un emprunt de 742 604 \$ pour la construction d'un terrain de tennis et d'une patinoire quatre saisons, l'ajout d'éclairage au skate park, la mise à niveau du terrain de soccer et le réaménagement de l'aire de jeux centrale et du gazébo au parc Goyette-Hill.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} au 31 DÉCEMBRE 2014.

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1 et 208-2-2013, et ce, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du

règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1 et 208-2-2013, et ce, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2014.

2015-01-023

EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DATÉE DU 14 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont examiné la liste des comptes à payer datée du 14 janvier 2015 et dont le total s'élève à 152 859,57 \$;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Serge Poirier
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 14 janvier 2015 et dont le total s'élève à 152 859,57 \$.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / RÉPARATION / TRANSFORMATION, D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de décembre 2014 des permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, du mois de décembre 2014, soumis par Réal Girard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

2015-01-024

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-025

10% POUR FINS DE PARCS : LOT 481-16 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SUTTON, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BRÔME, SITUÉ AU 920, CHEMIN SCENIC

CONSIDÉRANT la demande de lotissement effectuée par Mme Rebecca Bourque, relativement au lot 481-16 du cadastre officiel du Canton de Sutton, circonscription foncière de Brôme, situé au 920, chemin Scenic, afin de créer 1 lot;

CONSIDÉRANT QU'afin de créer ledit lot, la demande de lotissement est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels édictée au *Règlement de lotissement numéro 116-1, chapitre 2.1*;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et qu'il doit se prévaloir de l'une des trois propositions édictées au *Règlement de lotissement no 116-1, chapitre 2.1*; soit :

1. Le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la municipalité un terrain équivalent à 10% de la superficie totale du site qui, de l'avis du Conseil municipal convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. Le propriétaire s'engage à verser à la municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site ;
3. Le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la municipalité un terrain et verser une somme à la municipalité, le total de la valeur du terrain devant être cédé et la somme versée doit équivaloir à 10% de la valeur du site.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'EXIGER du propriétaire du lot 481-16 du cadastre officiel du Canton de Sutton, circonscription foncière de Brôme, soit Mme Rebecca Bourque, le versement d'une somme équivalente à 10% de la valeur du site à être loti, soit une somme de 2 941,31 \$.

Adoptée à l'unanimité

N.M.

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) RELATIF À L'INSTALLATION D'UNE AFFICHE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 12-12A RUE PRINCIPALE SUD, SUR LE LOT 4 848 503 DU CADASTRE DU QUÉBEC (PIIA2014-12-001)

Le présent sujet a été reporté à une séance subséquente du conseil.

2015-01-026

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE BOÎTE DE TRANSFERT MVG 1600 LD ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la fourniture d'une boîte de transfert MVG 1600 LD assemblée;

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires potentiels ont été invités et ont reçu les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue le 9 janvier 2015 avant 11h00 et a fait l'objet de l'ouverture publique à 11h05, soit :

	SOUSSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (EXCLUANT LES TAXES)
1	Les Services de mécanique mobile B.L. inc. - Camions B.L.	34 309,33 \$

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue pour la fourniture d'une boîte de transfert MVG 1600 LD assemblée est conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture d'une boîte de transfert MVG 1600 LD assemblée, à Les Services de mécanique mobile B.L.-Camions B.L. pour un montant de 34 309,33 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

D'AUTORISER le virement de crédits budgétaires suivant afin de pourvoir à cette dépense :

Prendre un montant de 36 021.\$ du poste 02 320 00 525 (entretien véhicule voirie) et le transférer au poste 03 310 00 000 (transferts aux activités d'investissements – boîte de transfert).

Adoptée à l'unanimité

2015-01-027

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR UN PLAN DIRECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE POUR LES ZONES À DÉVELOPPER SECTEUR VILLAGE ET MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent avoir un plan directeur d'égout sanitaire en fonction des zones à développer secteur village et montagne, et ce, afin de se conformer aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme « Tetra Tech » au montant de 11 450,00 \$, excluant les taxes, pour un plan directeur d'égout sanitaire pour les zones à développer secteur village et montagne, et ce, tel que décrit dans ladite offre de services professionnels.

D'AUTORISER une affectation du surplus accumulé non affecté afin de pourvoir à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-028

AUTORISATION DE SIGNATURE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT SUR LE CHEMIN CUSHION EN VERTU DU VOLET « ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL »

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande pour une contribution financière auprès du gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec) en vertu du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour une contribution financière a été acceptée par le gouvernement du Québec, représenté par le sous-ministre, Madame Dominique Savoie, dûment autorisée en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (L.R.Q., c. M-28) et qu'une entente doit être complétée entre les deux parties, soit la Ville de Sutton et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière acceptée par le gouvernement du Québec est de l'ordre de 75 % des travaux estimés, soit une subvention maximale de 190 504 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M. Louis Dandenault, maire, à signer auprès du ministère des transports du Québec, l'entente concernant une contribution financière en vertu du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le projet « Construction de murs de soutènement sur le chemin Cushion », et ce, aux conditions décrites dans les documents de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-029

ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un chariot élévateur est requis pour divers travaux de manutention pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le chariot élévateur existant (1982) est

complètement désuet, et n'est pas conforme à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de « Manutention Québec » pour un chariot élévateur Linde H30T, au propane, de l'année 2007, le tout au montant de 18 600,00 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau chariot élévateur permettra une logistique d'entreposage accrue à l'intérieure même du garage municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un chariot élévateur, tel que décrit dans la soumission du fournisseur "Manutention Québec" au montant de 18 600,00 \$, excluant les taxes;

D'AUTORISER un emprunt au fonds de roulement, remboursable en 5 versements annuels consécutifs, afin de pourvoir au financement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-030

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA STABILISATION DU TALUS DU CHEMIN CUSHION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la stabilisation du talus du chemin Cushion;

CONSIDÉRANT QUE 9 soumissions ont été reçues le 15 janvier 2015 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique à 11h06, soit :

	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (EXCLUANT LES TAXES)
1	Grondin Excavation inc.	167 686,00 \$
2	B. Frégeau & fils	184 000,00 \$
3	ACI-Ponts et ouvrages d'art inc.	189 000,00 \$
4	Construction DJL inc.	200 487,35 \$
5	Excavation Tremblay & fils enr.	209 803,75 \$
6	Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	214 998,50 \$
7	Nobesco (8412359 Canada inc.)	219 276,51 \$
8	David Riddell Excavation/Transport	278 778,31 \$
9	Environnement Routier NRJ inc.	478 792,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation de la stabilisation du talus du chemin Cushion est Grondin Excavation inc., pour un montant de 167 686,00 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Charles Fortier, ing. et agr., chargé de projet au sein de la firme BPR, a analysé les soumissions et qu'il a fait parvenir à la Ville une lettre datée du 16 janvier 2015, recommandant que le contrat

soit octroyé au plus bas soumissionnaire puisque tous les documents présentés par ce dernier respectent les exigences du devis;

CONSIDÉRANT QUE le 13 janvier 2015 la Ville a reçu une lettre confirmant la participation financière du ministère des Transports représentant 75% des coûts admissibles pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la stabilisation du talus du chemin Cushion, au plus bas soumissionnaire conforme soit Grondin Excavation inc., pour un montant de 167 686,00 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

D'AUTORISER une affectation de la réserve des travaux publics afin de pourvoir à la partie des dépenses non couvertes par la subvention du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-031

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-09-468
INTITULÉE « MANDAT À SACL INC. POUR LES
INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES À ÊTRE RÉALISÉES
DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE
L'HÔTEL DE VILLE »**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 8 septembre 2014, le conseil a adopté la résolution numéro 2014-09-468, et ce, dans le but de mandater SACL inc. afin de procéder à l'inventaire archéologique requis par le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoit que le montant de 19 520 \$ prévu pour cet inventaire archéologique est inclus dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 231 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 345 000 \$, incluant les taxes, pour réaliser les plans et devis pour des travaux de décontamination et de modernisation de l'hôtel de ville de la ville de Sutton et l'ajout d'une aile communautaire ainsi que la surveillance des travaux et un emprunt s'élevant à 345 000 \$, incluant les taxes »;

CONSIDÉRANT QUE ce montant devrait plutôt être pris à même le fond général;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Ville, il y aurait lieu de corriger cette erreur;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2014-09-468 afin de corriger la méthode de paiement et à cet effet, remplacer le paragraphe de la résolution par le suivant :

« **DE MANDATER** SACL inc. afin de procéder à l'inventaire archéologique requis par le ministère de la Culture et des Communications, suivant l'offre de services soumise à la Ville au

montant de 19 520,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, à même le fond général. »

Adoptée à l'unanimité

2015-01-032

INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CCU AINSI QUE DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent indexer la rémunération des membres du CCU ainsi que des pompiers pour l'année 2015;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'INDEXER la rémunération des membres du CCU ainsi que des pompiers au taux de 1,6% pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-033

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE EN FAVEUR DE M. DUNCAN WATT ET MME KATHY DAY

CONSIDÉRANT QUE M. Duncan Watt et Mme Kathy Day sont propriétaires d'un terrain composé de plusieurs partie de lots, au bout du chemin de la Vallée Missisquoi, à la limite de la frontière américaine;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de ces derniers est séparé par un petit terrain appartenant à la Ville, étant un ancien chemin montré à l'originaire qui n'existe plus depuis de nombreuses décennies;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers désirent acheter ce terrain, d'une superficie totale de 915 m², tel que montré au plan annexé à la description technique préparée par Jacques Vallières, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 2014, sous le numéro 3 569 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'est d'aucune utilité pour la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de la valeur des lots avoisinants a été faite afin d'établir un prix de vente juste et raisonnable, soit 0,50\$ / m²;

CONSIDÉRANT QUE lesdites parties de lots font partie du patrimoine public de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ladite partie de chemin ne cause aucun préjudice au(x) propriétaire(s) contigu(s);

CONSIDÉRANT QUE M^e Marcel Tétréault, notaire, a soumis un projet d'acte de vente afin de procéder au transfert de propriété autorisé par la Ville;

Sur la proposition de Winston Bresee
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

DE RETIRER le caractère public de ladite partie de chemin et de procéder à sa fermeture à titre de chemin public;

D'AUTORISER le maire et la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente d'un terrain composé d'une PARTIE du lot numéro CINQUANTE, d'une PARTIE du lot numéro CINQUANTE ET UN et d'une PARTIE du lot numéro CINQUANTE-DEUX (P-50, P-51 et P-52) du cadastre officiel du Canton de Sutton, circonscription foncière de Brôme, en faveur de Duncan Watt et Kathy Day, en contrepartie de la somme de 457,50 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-034

**RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR
AVEC LE SERVICE DES STAGES ET DU PLACEMENT DE
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est à la recherche d'une personne pour combler le poste de coordonnateur du camp de jour pour l'été 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Sherbrooke offre une banque d'étudiants au Baccalauréat qui seront en stage à l'été 2015 et qui pourrait être intéressés au poste de coordonnateur du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville respecte les exigences de bases du Service des stages et du placement de l'Université de Sherbrooke, c'est-à-dire, soit que le stage soit rémunéré, d'une durée de 12 à 15 semaines et travaillant un nombre minimal de 35 h par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Sherbrooke propose une banque de candidats formés, qualifiés et compétents pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE le processus comprend des entrevues avec les candidats sélectionnés par la Ville à l'aide de leur Curriculum Vitae et que la Ville peut retirer son offre d'emploi à tout moment du processus;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Cynthia Brunelle, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, à faire les démarches auprès du Service des stages et du placement de l'Université de Sherbrooke pour procéder au recrutement d'une personne pour le poste de "coordonnateur du camp de jour".

Adoptée à l'unanimité

2015-01-035

**AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LES CONTRIBUTIONS
FINANCIÈRES 2015 ATTRIBUÉES AUX ORGANISMES DES
VOLETS LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière et l'aide technique de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services et à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
 Appuyé par Nathalie Bédard
 IL EST RÉSOLU :

D'AUTORSIER la dépense et le paiement, après le 1^{er} avril 2015, du soutien financier de la Ville pour l'année 2015 aux organismes suivants et d'autoriser l'aide technique telle que présentée ci-dessous. :

Organismes	Contributions financières ou Aide technique
VOLET LOISIRS – 02 70190 970	
Opti-Ski	1 000 \$ Aide technique fournie par le personnel de la voirie pour le Tournoi de Balle-molle. Utilisation du Parc municipal pour la tenue du tournoi de Balle-molle. Appui à la demande de permis d'alcool pour la tenue du tournoi de balle-molle.
Parcs d'Environnement Naturel de Sutton	10 500 \$
ABBA – Mini-Basket Sutton	Prêt du gymnase de l'école gratuit.
Ballet Jazz Sutton	Prêt de la grande salle de l'hôtel de Ville et relocalisation à la cafeteria de l'école en cas de travaux à l'hôtel de Ville.
Association de Pêche Sutton	Aide technique fournie par le personnel de la voirie. Couverture des frais d'assurance pour la journée de l'événement.
VOLET COMMUNAUTAIRE - 02 70120 970	
Maison des jeunes	4 600 \$ Prêt annuel d'un local au deuxième étage du Centre Communautaire John Sleeth gratuit.
Centre d'Action Bénévoles	2 500 \$ Prêt annuel du local au premier étage du Centre Communautaire John Sleeth gratuit. Aide technique fournie par le personnel de la voirie pour la Guignolée. Utilisation gratuite de la salle 1 du Centre Communautaire John Sleeth pour l'événement de la Guignolée.
Jardin d'enfants	Prêt annuel d'un local au deuxième étage du Centre Communautaire John Sleeth gratuit.

FADOQ Les deux Monts	500 \$
Écosphère	2 500 \$
Jardin Communautaire	Aide technique du personnel de la voirie d'une valeur de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-036

APPUI DE LA VILLE AU DÉPÔT DES DEMANDES FINANCIÈRES DES ORGANISMES CULTURELS AUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT EN CULTURE DES DIVERS PALIERS DE GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité pour les organismes culturels et artistes voulant déposer une demande financière dans le cadre de programmes en culture, tel que le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine de Patrimoine Canada, d'obtenir l'appui moral de leur municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact financier direct pour la Ville pour un tel appui;

CONSIDÉRANT l'implication de la Ville dans l'organisation des événements par le biais du soutien logistique offert par les départements des travaux publics et de la culture;

CONSIDÉRANT le besoin des organismes d'augmenter leur financement et la volonté de diversifier les sources de financement;

CONSIDÉRANT la répétition de telles demandes pour d'autres programmes de financement dans un avenir rapproché;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER le dépôt des demandes financières des organismes culturels à but non lucratif aux divers paliers de gouvernement, soit:

- Galerie Arts Sutton;
- Coeur du village;
- Musée des communications et d'histoire de Sutton;
- Héritage Sutton;
- Espace Sutton;
- Musique et traditions illimitées;
- Festival de jazz de Sutton;
- Symposium international de sculpture de Sutton;
- Galerie Farfelu;
- Le Bocal;
- Bibliothèque Sutton Library;
- Tour des arts;
- Les Arts à la montagne.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-037

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE SCULPTURE DE SUTTON DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée dans l'Entente régionale

de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec en échange d'un appui financier, et ce, conformément aux résolutions numéros 2012-12-582 et 2013-02-74;

CONSIDÉRANT QUE le Symposium international de sculpture de Sutton a été ciblé comme un projet qui a le potentiel de devenir un produit d'appel touristique et qu'il est soutenu par le biais de l'Entente de développement culturel sous la rubrique « Initiative émergente en art contemporain »;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière est déjà autorisée à effectuer les versements de la subvention de l'Entente de développement culturel qui transigent par la MRC de Brome-Missisquoi, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-07-387;

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE VERSER une contribution financière municipale de 5 000 \$ au Symposium international de sculpture de Sutton pour son édition 2015.

D'OFFRIR un soutien technique pour la tenue de l'événement.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution de 5 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-038

SOUTIEN TECHNIQUE OFFERT AUX ÉVÉNEMENTS ET ORGANISMES CULTURELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède du matériel qui peut être prêté aux organismes à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut faciliter les démarches logistiques des événements telles que l'obtention des permis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un budget annuel qui inclut du temps de travail des cols bleus et de la machinerie qui peuvent être mis à la disposition des organismes pour soutenir l'organisation de leurs événements à Sutton;

CONSIDÉRANT QU'une fiche de soutien technique disponible sur le site internet de la Ville permet aux organismes de préciser leurs besoins un minimum de 30 jours avant leur événement;

CONSIDÉRANT QUE cette fiche est accessible aux services des travaux publics, de la culture et des loisirs et facilite ainsi le travail inter-départements;

CONSIDÉRANT QUE la nature des besoins, et par conséquent les demandes, peuvent varier d'une année à l'autre et qu'il est par conséquent nécessaire de garder une flexibilité dans le service offert;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'OFFRIR un soutien technique aux événements organisés par les organismes culturels de Sutton, notamment:

- Fête suisse
- CDES : Marché de Noël et fête suisse;
- Musique et traditions illimitées : Festival du violon de Sutton;
- Espace Sutton : Fête Nationale;
- Symposium international de sculpture de Sutton;
- Bibliothèque municipale et scolaire: vente de livres annuelle.

À ces organismes s'ajoutent tous ceux qui ont des besoins d'affichage au parc Tartre et / ou sur la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-039

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 AU TOUR DES ARTS

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires 2015 qui limitent à 40 000 \$ l'enveloppe octroyée pour l'ensemble des contributions culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le Tour des arts rend les arts visuels plus accessibles pour les citoyens et les touristes et qu'il se réalise en partenariat avec le milieu, s'inscrivant ainsi dans l'atteinte de la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT les retombées importantes pour la Ville de Sutton et les artistes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au Tour des arts 2015 pour une somme de 2 500 \$.

DE SUGGÉRER à l'organisme de prévoir un budget pour la programmation en soirée, la faire commanditer ou revoir sa pertinence.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2015 au montant de 2 500 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2015.

Un vote est demandé par M. le conseiller John Hawley.

Votes en faveur : Serge Poirier, Veerle Beljaars, Kenneth Hill et Nathalie Bédard

Votes contre : Winston Bresee et John Hawley

Adoptée à la majorité

2015-01-040

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 À LA BIBLIOTHÈQUE SUTTON LIBRARY

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires 2015 qui limitent à 40 000 \$ l'enveloppe octroyée pour l'ensemble des contributions culturelles;

CONSIDÉRANT le travail de la Bibliothèque Sutton Library depuis

plus de 60 ans pour rendre la littérature accessible aux citoyens de Sutton;

CONSIDÉRANT le dynamisme de l'organisme et ses efforts en auto-financement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

Sur la proposition de Veerle Beljaars

Appuyé par Serge Poirier

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement à la Bibliothèque Sutton Library pour une somme de 500 \$.

D'OFFRIR un loyer gratuit et du soutien technique à l'organisme pour sa vente de livres annuelle.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2015 au montant de 500 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2015.

Un vote est demandé par M. le conseiller John Hawley.

Votes en faveur : Serge Poirier, Veerle Beljaars, Kenneth Hill et Nathalie Bédard

Votes contre : Winston Bresee et John Hawley

Adoptée à la majorité

2015-01-041

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 À HÉRITAGE SUTTON

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires 2015 qui limitent à 40 000 \$ l'enveloppe octroyée pour l'ensemble des contributions culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le travail d'Héritage Sutton permet de sensibiliser la population suttonnaise à son patrimoine, de renforcer le sentiment d'appartenance, de rapprocher les communautés et de rendre la culture plus accessible et rencontre ainsi certains des objectifs que soutient la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement à la mission d'Héritage Sutton pour une somme de 4 500 \$.

D'OFFRIR un loyer gratuit à l'organisme.

DE SUGGÉRER à l'organisme de prendre en considération les éléments suivants:

- Prioriser les objectifs pour 2015 parmi tous ceux énumérés;
- Planifier la relève bénévole au sein de l'organisme;
- Miser sur un accès numérique aux archives et Cahiers d'histoire.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2015 au montant de 4 500 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2015.

Un vote est demandé par M. le conseiller John Hawley.

Votes en faveur : Serge Poirier, Veerle Beljaars, Kenneth Hill et Nathalie Bédard

Votes contre : Winston Bresee et John Hawley

Adoptée à la majorité

2015-01-042

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 À LA GALERIE ARTS SUTTON

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires 2015 qui limitent à 40 000 \$ l'enveloppe octroyée pour l'ensemble des contributions culturelles;

CONSIDÉRANT la place importante de la Galerie Arts Sutton comme lieu de diffusion et d'activités pour les artistes et organismes en arts visuels de Sutton et par conséquent pour la mise en oeuvre de la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT le professionnalisme et la qualité du travail de la galerie dont les orientations mettent l'accent sur les artistes régionaux et de la relève et rendent l'art plus accessible;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement à la mission de la Galerie Arts Sutton pour une somme de 10 000 \$.

D'OFFRIR un loyer gratuit à l'organisme et du soutien technique pour ses événements.

DE SUGGÉRER à l'organisme de prendre en considération les éléments suivants:

- Prendre un temps de recul pour repenser les priorités, recentrer autour de la mission éducative et diversifier les actions pour rejoindre et sensibiliser le public;
- Miser sur une présence efficace sur les réseaux sociaux et faire appel au milieu académique pour un soutien au développement technologique;
- Diversifier les sources de financement.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2015 au montant de 10 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2015.

Un vote est demandé par M. le conseiller John Hawley.

Votes en faveur : Serge Poirier, Veerle Beljaars, Kenneth Hill et Nathalie Bédard

Votes contre : Winston Bresee et John Hawley

Adoptée à la majorité

2015-01-043

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 AU COEUR DU VILLAGE

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires 2015 qui limitent à 40 000 \$ l'enveloppe octroyée pour l'ensemble des contributions culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le Coeur du village est un lieu de diffusion des arts de la scène important pour la communauté et structurant pour le développement culturel de Sutton;

CONSIDÉRANT le travail de partenariat et les efforts d'autofinancement réalisés par l'organisme;

CONSIDÉRANT le dynamisme, la forte implication bénévole et la mission communautaire de l'organisme nécessaire pour Sutton;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement à la mission du Coeur du village pour une somme de 15 000 \$.

DE SUGGÉRER à l'organisme de prendre en considération les éléments suivants:

- Travailler au développement des publics pour augmenter le taux d'achalandage de la salle;
- Développer une stratégie de commandites pour les spectacles;
- Revoir l'utilisation des réseaux sociaux pour un développement des publics plus optimal.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2015 au montant de 15 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2015.

Un vote est demandé par M. le conseiller John Hawley.

Votes en faveur : Serge Poirier, Veerle Beljaars, Kenneth Hill et Nathalie Bédard

Votes contre : Winston Bresee et John Hawley

Adoptée à la majorité

2015-01-044

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 AU MUSÉE DES COMMUNICATIONS ET D'HISTOIRE DE SUTTON

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires 2015 qui limitent à 40 000 \$ l'enveloppe octroyée pour l'ensemble des contributions culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le travail du musée des communications et d'histoire de Sutton permet de mettre en valeur le patrimoine de la Ville

auprès des citoyens et des touristes et se réalise en partenariat avec son milieu et qu'il s'inscrit ainsi dans les orientations de la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le travail de promotion du musée et le choix des thématiques assure un rayonnement à la Ville;

CONSIDÉRANT le son dynamisme, le sens de l'innovation et la capacité d'adaptation du conseil d'administration du musée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement à la mission du musée des communications et d'histoire de Sutton pour une somme de 5 500 \$.

D'OFFRIR du soutien technique pour ses événements.

DE SUGGÉRER à l'organisme de poursuivre l'amélioration de la mise en valeur de la collection permanente.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2015 au montant de 5 500 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2015.

Un vote est demandé par M. le conseiller John Hawley.

Votes en faveur : Serge Poirier, Veerle Beljaars, Kenneth Hill et Nathalie Bédard

Votes contre : Winston Bresee et John Hawley

Adoptée à la majorité

2015-01-045

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 POUR LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires 2015 qui limitent à 40 000 \$ l'enveloppe octroyée pour l'ensemble des contributions culturelles;

CONSIDÉRANT l'aspect rassembleur de l'événement pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement à l'organisation de la Fête Nationale à Sutton pour une somme de 2 000 \$.

D'OFFRIR du soutien technique aux organisateurs pour la tenue de l'événement.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution

2015 au montant de 2 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2015.

Un vote est demandé par M. le conseiller John Hawley.

Votes en faveur : Serge Poirier, Veerle Beljaars, Kenneth Hill et Nathalie Bédard

Votes contre : Winston Bresee et John Hawley

Adoptée à la majorité

DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR L'ANNÉE 2014

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des interventions pour le service de sécurité incendie et le service des premiers répondants pour l'année 2014 préparé par Marc-Antoine Fortier, technicien en prévention incendie et coordonnateur des premiers répondants.

2015-01-046

DÉMISSION DE MME BARBARA-ANNE RYAN AU SEIN DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE Mme Barbara-Anne Ryan a remis sa démission au sein du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent le bon travail et l'implication de Mme Barbara-Anne Ryan au sein du service des premiers répondants, et ce, depuis le 1^{er} juin 2012.

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de Mme Barbara-Anne Ryan au sein du service des premiers répondants, et ce, à compter du 19 janvier 2015 et **DE LA REMERCIER** pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-047

RÉPARATION DE PERFORATION DE CARROSSERIE POUR LE CAMION #4-61 - CAMION RÉSERVOIR FREIGHTLINER 2002 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le camion Freightliner 2002, modèle MCV-FL-80 du service de sécurité incendie nécessite une réparation de la carrosserie suite à la perforation de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a reçu une soumission d'un entrepreneur en carrosserie, soit "Jet de sable S.V.B" au montant de 3 000,00 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a également reçu une soumission d'un entrepreneur en lettrage, soit « Lettrage Graphico-tech » au montant de 298,00 \$, excluant les taxes, pour la préparation et la découpe plus 42,00 \$/heure pour l'installation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Serge Poirier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le service de sécurité incendie à procéder à la réparation de la carrosserie du camion #4-61, Freightliner 2002, modèle MCV-FL-80, pour un montant maximal de 3 500,00 \$, excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-048

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE PRENDRE CERTAINES MESURES CONCERNANT LES OSBL-H POUR AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la mission des OSBL-H pour aînés est de favoriser l'autonomie de ceux-ci et leur maintien comme membres à part entière de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les OSBL-H pour aînés sont dirigés par des bénévoles motivés par le désir de servir leur communauté et les locataires et que le nouveau règlement impose un risque de poursuites pénales;

CONSIDÉRANT la hausse exorbitante de tarifs que la nouvelle réglementation impose aux locataires;

CONSIDÉRANT QUE les aînés habitant ces résidences ont droit à leur vie privée, au respect de leur dignité et de leur liberté;

CONSIDÉRANT le rôle central que jouent les locataires aînés habitant les OSBL-H dans la gestion et le fonctionnement de ceux-ci (représentants au CA, comité des locataires, participation à l'assemblée générale, bénévolat dans la gestion et les activités quotidiennes de l'organisme, etc.);

CONSIDÉRANT la grande qualité du cadre bâti des OSBL-H pour aînés qui sont aménagés en respectant les normes de construction et de sécurité en vigueur et dont l'entretien est effectué sous la supervision d'agences gouvernementales telles que la SCHL et la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE les OSBL-H pour aînés offrent généralement du soutien communautaire et revendiquent des ressources supplémentaires à ce chapitre depuis des années pour augmenter le soutien offert à leurs locataires;

CONSIDÉRANT QUE les OSBL-H pour aînés voient le jour seulement si les acteurs du milieu (municipalité, groupes communautaires, organisations d'aînés, etc.) s'entendent pour reconnaître un besoin et s'engagent à soutenir l'organisation dans son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le cadre réglementaire, législatif et financier entourant la certification des résidences pour aînés ignore complètement la spécificité des OSBL-H par rapport aux résidences privées à but lucratif;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prendre les mesures suivantes immédiatement :

1. De développer dans les plus brefs délais, en concertation avec les OSBL-H pour aînés, leurs locataires et leurs partenaires, une certification de manière à respecter leurs caractéristiques propres;
2. De suspendre l'application du règlement actuel sur la certification pour la durée du processus de concertation;
3. D'assumer les coûts du fonctionnement engendrés par la nouvelle certification;
4. D'offrir des mécanismes d'aide et de soutien aux OSBL-H, aux employés et aux administrateurs qui seraient la cible de poursuites légales liées à l'application de la certification.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-049

RETOUR SUR LA DEMANDE DE LOTISSEMENT LOT2012-001, LOTS P-66 ET P-67 DU CADASTRE DU CANTON DE SUTTON, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BRÔME

CONSIDÉRANT QU'il s'agisse d'un retour sur la demande de lotissement LOT2012-001 déposée par *Gescolynx Inc.*, pour la création de 5 lots projetés sur les lots P-66 et P-67, zone RUR-06;

CONSIDÉRANT QUE le retour de la demande ne vise uniquement que l'implantation de la résidence du terrain 4;

CONSIDÉRANT QUE le requérant devait s'engager à donner une servitude de non-construction et de non-subdivision en faveur d'une propriété municipale, sur une superficie adjacente au ruisseau et correspondant à une bande de 30 mètres à l'ouest du ruisseau sur la partie du lot P-67 visée;

CONSIDÉRANT la description technique de M. Yves Guillemette, arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 2015, minute 14020;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposée pour la résidence sur le terrain 4, tel que montré au plan projet de lotissement et topographique préparé par M. Yves Guillemette, arpenteur-géomètre, en date du 9 mars 2012, minute 13159, empiète dans la servitude de non-construction et de non-subdivision;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle implantation de la résidence du terrain 4 sera située sur le plateau localisé à 100 mètres de la ligne de lot avant étant donné que la portion avant du terrain est située dans un secteur de pente forte;

CONSIDÉRANT QUE les terrains 4 et 5 auront un chemin d'accès commun et que cette utilisation commune évitera le déboisement dans le secteur de pente forte du terrain 4;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le retour de la demande LOT2012-001, visant à ne

modifier que l'implantation de la résidence du terrain 4 afin de ne pas empiéter dans la servitude de non-construction et de non-subdivision.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
19 JANVIER 2015 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 de la MRC Brome-Missisquoi.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

2015-01-050

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 21h05.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

La signature du procès-verbal a pour effet de confirmer l'ensemble des résolutions qui y sont contenues.